



Boulogne, le 7 Mai 2010.

Confronté aux demandes d'éleveurs suscitées par les articles parus dans la presse sur la situation du Haras des Chartreux, le Syndicat précise les points suivants :

L'IFCE - Haras Nationaux ont adressé au Haras des Chartreux, à la demande de la Commission de Stud Book, un rappel de la réglementation. La sous-commission sanitaire du Stud Book qui avait été saisie des faits cités a entamé des démarches auprès de ce Haras et a obtenu sa collaboration.

Actuellement, les neuf étalons pur-sang figurant dans la liste ci-dessous et stationnés au Haras des Chartreux ont reçu leur approbation pour la saison de monte 2010 :

- Brave Mansonnien
- Corri Piano
- Laveron
- Leporello
- Lugny
- Maille Pistol
- Miesque's Son
- Ski Chief
- Urgent Request

Les démarches en vue de l'approbation des deux autres étalons sont en cours et le Syndicat vous tiendra informés du résultat de ces opérations dans les jours à venir.

Le Syndicat des Eleveurs rappelle à tous les éleveurs que :

- faire saillir une jument par un étalon non approuvé,
- faire saillir une revue d'un de ces deux étalons dont on ne connaît pas le statut sanitaire, sans nouveaux prélèvements,

sont des actes qui peuvent avoir des conséquences sanitaires graves, mais aussi administratives préjudiciables notamment en ce qui concerne l'inscription au Stud-Book de la race du produit à naître et peuvent être sanctionnées par des pénalités prononcées par SIRE et la commission de Stud-Book.

La commission du Stud-Book tiendra compte, dans l'examen des dossiers des produits issus de saillies avant approbation, des conditions particulières rencontrées par ce haras et des conclusions de la sous-commission sanitaire qui s'est rendue sur place.

Le Syndicat des Eleveurs et sa Commission Sanitaire.